



**COMITE DEPARTEMENTAL
DE CYCLOTOURISME DE L'HERAULT**

1, impasse des oliviers

34480 – MAGALAS

Site du CODEP34 : <http://herault.ffct.fr/>

Compte rendu de la réunion en Visio du 22 avril 2021

Présents : C. ARNOLD- R. BALDELLON-M. CAUJOLLE-M. CLAMOUSE-J. CLAMOUSE-G. ESTOPINA-P. PIERROT-JP LEGAY

Excusé : P. HEREDIA

La réunion est ouverte à 18h15 avec l'ordre du jour suivant :

***dernières nouvelles sur le COVID-19**

***Le Projet Sportif Fédéral**

***Le compte ASSO et les demandes de subventions**

***Le Trèfle**

***La Formation**

1-La COVID-19 :

Depuis les mesures annoncées le 16 avril 2021 nous sommes l'objet de multiples questions de la part des clubs et une clarification s'impose.

JP LEGAY a rédigé une note de synthèse reprenant après avis de la DTN I. GAUTHERON, les mesures imposées par les autorités pour la pratique du vélo. Cette note sera envoyée aux clubs.

A noter que de nouvelles mesures devraient entrer en vigueur à partir du 03 mai 2021.

De plus toutes les cyclos montagnardes prévues en 2021 sont annulées et reportées en 2022.

2-Le Projet Sportif Fédéral :

Le Projet Sportif Fédéral 2021-2024 a été transmis aux Coreg et aux Codep dernièrement et a été diffusé aussitôt aux clubs du département.

Il définit la façon dont seront attribués dorénavant aux clubs les subventions de l'ANS, le calendrier 2021(dépôt des dossiers au plus tard le 20 mai 2021), les conditions d'éligibilité et les actions pouvant donner lieu à ces subventions.

3-Le compte ASSO et les demandes de subventions :

J. CLAMOUSE a en préambule rappelé que l'objectif de l'Agence Nationale du Sport était de distribuer à terme les aides aux structures et aux clubs directement.

Il faut donc que les clubs fassent des demandes de subventions car les Codep n'auront plus les mêmes moyens financiers pour les aider.

J. CLAMOUSE précise qu'il serait souhaitable que les clubs éligibles à cette subvention puissent élaborer un projet et faire une demande. C'est en particulier le cas pour les féminines de Clapas et Bartas qui en ont fait la demande lors de notre rencontre. A ce jour le club de Fabrègues a fait savoir qu'il ne présenterait pas de demande en 2021 n'ayant pas utilisé la subvention de 2020.

La subvention reçue par le Codep en 2020 pour « Toutes à Toulouse », non utilisée sera employée cette année dans le cadre de la même manifestation.

Pour sa part le Codep va présenter cette année deux dossiers, l'un pour l'aide au financement des licences pour les jeunes et l'autre pour l'organisation du Trèfle, manifestation qui aura lieu à Bessilles le 30 mai 2021, jour de l'inauguration de la Maison du Vélo sur ce site Départemental.

4- Le Trèfle :

Suite aux problèmes de santé de P. Hérédia, Martin Caujolle reprend la direction de cette manifestation tournée vers le VTT et les jeunes. Elle devrait regrouper 9 moniteurs diplômés et 90 jeunes (1 moniteur pour un groupe de 10 jeunes) du Département de l'Hérault mais également des départements voisins (Tarn et Aude).

Elle bénéficiera de l'aide importante de Hérault Sport et du Département.

Cette manifestation proposera de 9h à 16h30 des épreuves de randuro, de maniabilité du Vtt et d'orientation.

L'affiche mise au point par la commission Vtt sera installée sur le site du Codep.

J. Clamouse souhaite également qu'un article paraisse dans la revue cyclotourisme (voir avec Georges Golse) et dans la presse locale.

M. Caujolle devra transmettre le budget de cette organisation.

Parallèlement Martin Caujolle a proposé que soit organisé le même jour deux circuits de cyclotourisme de 30 à 50 km.

J. Clamouse a fait remarquer que la concentration VELOCIO organisée traditionnellement le 01 mai de chaque année au col de la Pierre Plantée, ne pourra pas avoir lieu cette année à cause de l'épidémie de Covid-19. Pourquoi ne pas profiter de cette manifestation à Bessilles pour en faire pour cette année la concentration VELOCIO ?

Chaque membre du Codep doit y réfléchir et donner son avis avant la fin de la semaine.

Dès que la décision sera prise Guy Estopina en fera état sur le site du Codep.

4-La Formation :

La crise sanitaire actuelle et les contraintes sanitaires ont mis en évidence le manque d'éducateurs diplômés au sein des clubs. Seuls 5 ou 6 clubs sur 41 en sont dotés.

C'est l'occasion pour les Présidents de clubs d'inciter les licenciés à se former.

Guy Estopina va envoyer aux Présidents des clubs et à chaque licenciés un document proposant les diverses formations possibles. Les intéressés devront répondre avant le 28 avril 2021.

Ce sondage permettra de se faire une idée des besoins et des formations à mettre en place pour 2021.

Les candidatures retenues le seront en accord avec les Présidents des clubs.

L'ordre du jour étant épuisé la réunion est clôturée à 19h30.

Le secrétaire JP LEGAY



Le président JACQUES CLAMOUSE

